



Communiqué de presse *Pour diffusion immédiate*

Les élus Val-Gatinois unissent leurs voix aux autorités Autochtones pour s'opposer au rapatriement de la gestion des dossiers en comparution criminelle vers le Palais de justice de St-Jérôme

Maniwaki, le 23 janvier 2024 – Le Centre d'amitié Autochtone de Maniwaki, la communauté Kitigan Zibi Anishinabeg et la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau se mobilisent pour s'opposer catégoriquement aux changements annoncés du district judiciaire du Palais de justice de Maniwaki.

Depuis plus d'un an, le Conseil de La MRC Vallée-de-la-Gatineau demande la désignation du Palais de justice de Maniwaki à titre de chef-lieu du district judiciaire de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau et la nomination d'un juge de façon permanente et physiquement présent au Palais de justice de Maniwaki.

Pour l'avancement des démarches, la préfète de la MRCVG, Chantal Lamarche, a demandé des rencontres avec le ministère de la Justice, des communications ont été transmises aux personnes concernées, dont les membres de la Commission des institutions de l'Assemblée nationale, mais sans succès.

Dans une déclaration commune avec Kitigan Zibi Anishinabeg, le Centre d'amitié Autochtone de Maniwaki s'oppose catégoriquement aux changements potentiels du district judiciaire du Palais de justice de Maniwaki, qui auront un impact négatif sur la population Autochtone vivant sur le territoire de la communauté et à l'extérieur de celle-ci. L'absence de consultation est une indication claire de l'ignorance totale des problèmes qui affectent une population autochtone déjà vulnérable et marginalisée.

À ce stade du dossier, les élus Val-Gatinois estiment un manque d'écoute et de considération du ministère de la Justice qui poursuit les différentes démarches vers un transfert définitif de l'entièreté des dossiers en comparution criminelle et autres pour la MRC Vallée-de-la-Gatineau vers le Palais de justice de St-Jérôme.

« C'est littéralement un non-sens de transférer la gestion des dossiers vers un territoire géographique d'une autre région administrative que l'Outaouais. La demande des élus de la Vallée-de-la-Gatineau est claire. Ceux-ci réclament la nomination d'un juge au Palais de justice de Maniwaki. L'absence d'une magistrature attirée retarde la comparution des dossiers de nature criminelle et aucun pro-forma ne peut être tenu », a déclaré la préfète de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau, Chantal Lamarche.

Le Centre d'amitié Autochtone de Maniwaki s'implique depuis de nombreuses années dans la sensibilisation culturelle et la collaboration avec le système judiciaire de Gatineau et estime que des mesures positives ont été prises. Le fait que des dossiers soient entendus par des juges qui ont peu ou pas de compréhension de l'impact négatif sur un peuple qui a la plus forte représentation d'incarcération au Québec, est un pas en arrière. Selon une étude nationale de l'Assemblée des Premières Nations, 44,2 %



Communiqué de presse

Pour diffusion immédiate

des accusations criminelles portées contre les Premières Nations du Québec sont de nature administrative. L'impossibilité de parcourir de plus longues distances pour se rendre au tribunal ou d'obtenir une représentation juridique en anglais ajoutera des difficultés et imposera des obstacles majeurs.

« Le Centre d'amitié Autochtone de Maniwaki a récemment ouvert un point de service à Gatineau. L'ajout de ce centre permet de continuer et d'améliorer la collaboration et les relations avec le système judiciaire. Le fait d'avoir deux centres établis en Outaouais donne un aperçu unique des réalités auxquelles sont confrontées les populations autochtones et des possibilités d'améliorer les résultats », a souligné la directrice générale du Centre d'amitié Autochtone de Maniwaki, Mme Charlotte Commonda.

Les élus de la MRC Vallée-de-la-Gatineau estiment que la population de notre région a le droit d'être desservie au même titre que l'ensemble de la population du Québec. Notre MRC est un territoire géographique qui appartient à la région administrative de l'Outaouais, tant au niveau de ses valeurs que ses réalités socioéconomiques.

Notre MRC comprend 17 municipalités dont la majorité d'entre elles se situent à environ 1 h 30 de Mont-Laurier, donc plusieurs sont beaucoup plus près de Gatineau. Par ailleurs, ce changement affecte grandement les utilisateurs du Programme d'accompagnement justice et santé mentale offert actuellement à Mont-Laurier. Il est important de souligner que la majorité de la clientèle visée par ce programme se retrouve en situation financière précaire donc ne possède pas en grande majorité de véhicule, d'où le besoin d'établir ce programme au Palais de justice de Maniwaki.

-30-

Pour plus d'informations :

Natacha Desjardins
Agente de communication
MRC de La Vallée-de-la-Gatineau
819 463-3241, poste 251
ndesjardins@mrcvg.qc.ca